RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 57D9AA59-BBCF-80DA-8283-207F3DC1F75B

TEK'CARE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 Chemin du Vieux chêne - Immeuble Aconit - 38240 MEYLAN
754 011 492 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS A CARACTERE EXTRAORDINIARE
PRISES PAR LA COLLECTIVTE DES ASSOCIES
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Extension de l'objet social

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq septembre,

Les soussignés :

- **Monsieur Marc FORNAS**, demeurant [redacted] ;
- **Monsieur Charles FORNAS**, demeurant [redacted] ;
- **Madame Victoire FORNAS**, demeurant [redacted] ;

Seuls associés de la société TEK'CARE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 39 Chemin du Vieux Chêne – Immeuble Aconit – 38240 MEYLAN, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 754 011 492,

Ont pris les décisions suivantes :

- Extension de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés **décide** d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités d'acquisition, d'administration et d'exploitation de tous immeubles et droits immobiliers.

En conséquence, la collectivité des associés modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 – OBJET

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *La prise de participation financière, commercialisation de tous services et biens d'équipements aux entreprises, vente par internet ;*

Docusign Envelope ID: 57D9AA59-BBCF-80DA-8283-207F3DC1F75B

- *L'acquisition, la gestion et la cession de participations dans des sociétés commerciales ayant leur siège social en France ou à l'étranger,*
- *La prise d'intérêt ou de participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.*
- *Tous conseils, études, assistance et prestations diverses, notamment en matière administrative, informatique, marketing, commerciale, analyse et contrôle financiers,*
- *L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement – en ce compris la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés ou d'un tiers – de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autre. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

SECONDE DÉCISION

La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la collectivité des associés a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Charles FORNAS	**Madame Victoire FORNAS**
[redacted]	[redacted]
Monsieur Marc FORNAS	
[redacted]	